

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

N° de l'article:

7480005

UFI:

XGUH-3J5R-JP06-K8PN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Konzentrat für die Scheibenwaschanlage, Frostschutz für Scheibenwaschanlagen

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	D'après les données d'essais.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

ethane-1,2-diol

Consignes en cas de risques physiques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
------	---

Conseils de prudence Stockage

P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
-------------	---

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales.
------	--

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Wässrige Lösung aus nachfolgend genannten Stoffen und weiteren, kennzeichnungsfreien Inhaltsstoffen.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'index: 603-002-00-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43	ethanol Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225)   Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 15 010 mg/kg ETA (dermique) > 20 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 114 mg/L	≥ 25 – < 50 %
n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3 Numéro d'index: 603-027-00-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456816-28	ethane-1,2-diol Acute Tox. 4 (H302), STOT RE 2 (H373)   Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 7 712 mg/kg ETA (dermique) > 3 500 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 2,5 mg/L	≥ 2,5 – < 10 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit, gazeux Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Protéger du rayonnement solaire.

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Acide fort Comburant

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 – Matières liquides inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



Qualität für's Handwerk

748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 1 000 ppm (1 900 mg/m ³) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m ³)
IOELV (EU)	ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRI (FR)	ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	① 20 ppm (52 mg/m ³) ② 40 ppm (104 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	114 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	1 900 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	343 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	206 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Aiguë – cutanée, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	87 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	35 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



Qualität für's Handwerk

748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	7 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë – inhalation, effets locaux
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	106 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	53 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,96 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,79 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	580 mg/L	① PNEC Station d'épuration
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	2,9 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,63 mg/kg	① PNEC terre
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,72 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	2,75 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	10 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	199,5 mg/L	① PNEC Station d'épuration
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	20,9 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	1,53 mg/kg	① PNEC terre
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3	10 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante dépassement de la valeur limite

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: Citron

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	7,2	20 °C	
Point de fusion	-52 °C		
Point de congélation	-60 °C		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78 °C		
Point éclair	23 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	425 °C		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	3,5 – 15 Vol-%		
Pression de vapeur	59 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,94 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Matières liquides inflammables:

Liquide et vapeurs inflammables.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6
DL50 par voie orale: 15 010 mg/kg (Ratte) OECD 401
DL50 dermique: >20 000 mg/kg (Kaninchen)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >114 mg/L 1 h (Maus) OECD 403
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
DL50 par voie orale: 7 712 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >3 500 mg/kg (Souris)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >2,5 mg/L 6 h (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6
CL50: 14 200 mg/L (poisson, Fisch)
CL50: 15 300 mg/L 2 d (poisson, Pimephales promelas)
CL50: 12 340 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
CE50: 5 012 mg/L 2 d (crustacés, Ceriodaphnia dubia)
CE50: 675 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Chlorella vulgaris) OECD 201
CE50: 275 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Alge)
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
CL50: 72 860 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas)
CE50: >100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 202
CE50: >10 000 mg/L (Algues/plantes aquatiques, Pseudomonas putida)
CE50: 6 500 – 13 000 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC: 8 590 mg/L (crustacés, Ceriodaphnia spec)
ErC50: 6 500 – 13 000 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Selenastrum capricornutum)
NOEC: 72 860 mg/L (poisson, Pimephales promelas)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6
Log K _{OW} : -0,31
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
Log K _{OW} : -1,36

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
ethane-1,2-diol n°CAS: 107-21-1 N°CE: 203-473-3
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 01 01 *	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1987	UN 1987	UN 1987	UN 1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
ALCOOLS, N.S.A.	ALCOOLS, N.S.A.	ALCOHOLS, N.O.S.	ALCOHOLS, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 274 601	Dispositions particulières: 274 601	Dispositions particulières: 223 274	Dispositions particulières: A3 A180
Quantité limitée (LQ): 5 L	Quantité limitée (LQ): 5 L	Quantité limitée (LQ): 5 L	Quantité limitée (LQ): Y344

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Quantités exceptées (EQ): E1	Quantités exceptées (EQ): E1	Quantités exceptées (EQ): E1	Quantités exceptées (EQ): E1
Danger n° (code Kemler): 30	Code de classification: F1	Numéro EmS: F-E, S-D	
Code de classification: F1	Remarque: Achtung: Entzündbare flüssige Stoffe	Remarque: Achtung: Entzündbare flüssige Stoffe	
Code de restriction en tunnel: (D/E)			
Remarque: Achtung: Entzündbare flüssige Stoffe			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P5a Matières liquides inflammables, Catégorie 1 ou 2
- P5b Liquides inflammables
- P5c Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 58,3 pds %

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 août 2024

Date d'édition: 15 oct. 2024

Version: 2



748 Alfa Liquide lave glace voiture PREMIUM -60°

ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 3</i>)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	D'après les données d'essais.

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible